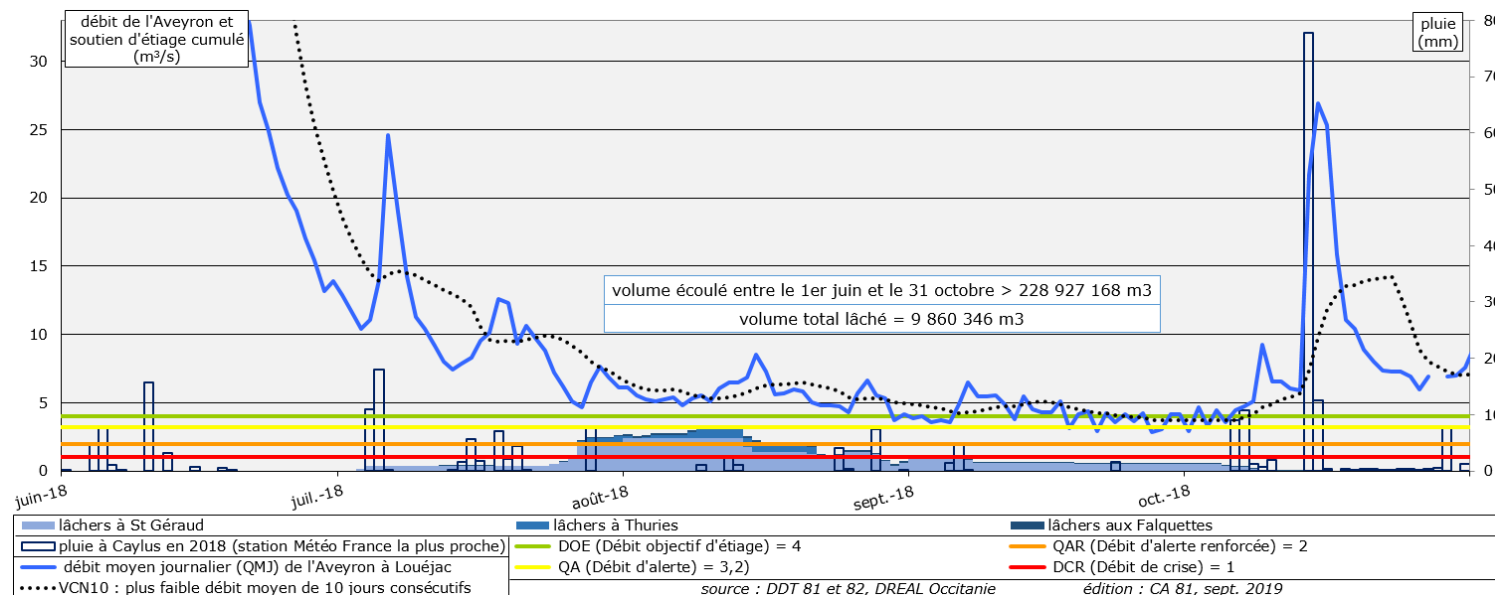


### Débits moyens durant l'étiage 2018 : l'Aveyron à Loubéjac



### Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	17,82 hm <sup>3</sup>
nappes déconnectées	1,195 hm <sup>3</sup>
plans d'eau	31,865 hm <sup>3</sup>

pour la période d'étiage allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

<sup>1</sup> Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

### Un point sur les prélèvements en période d'étiage

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	386	68
surface potentiellement irriguée (ha)	8 136	784
débit autorisé cumulé (m <sup>3</sup> /h)	28 785	2 038
volume autorisé (hm <sup>3</sup> )	16,88	1,13
volume prélevé (hm <sup>3</sup> )	14,07	1,27

**Plans d'eau :** 1 011 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 22,03 hm<sup>3</sup>.

**Volume de réserve :** afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne d'irrigation, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté sur chacun des périmètres élémentaires.

### Les faits marquants

L'été 2018 a été marqué par un déficit hydrique<sup>1</sup> cumulé très important sur l'ensemble du bassin versant de l'Aveyron. Entre mi-juin et début octobre, il a atteint plus de 500 mm globalement, et presque 600 mm à Millau (contre moins de 500 mm en règle générale). Sans les épisodes pluvieux à partir d'octobre, le déficit hydrique aurait atteint des records.

À noter que 9 préleveurs irrigants sont des structures collectives (ASA) ; elles représentent la moitié du volume d'eau prélevé.

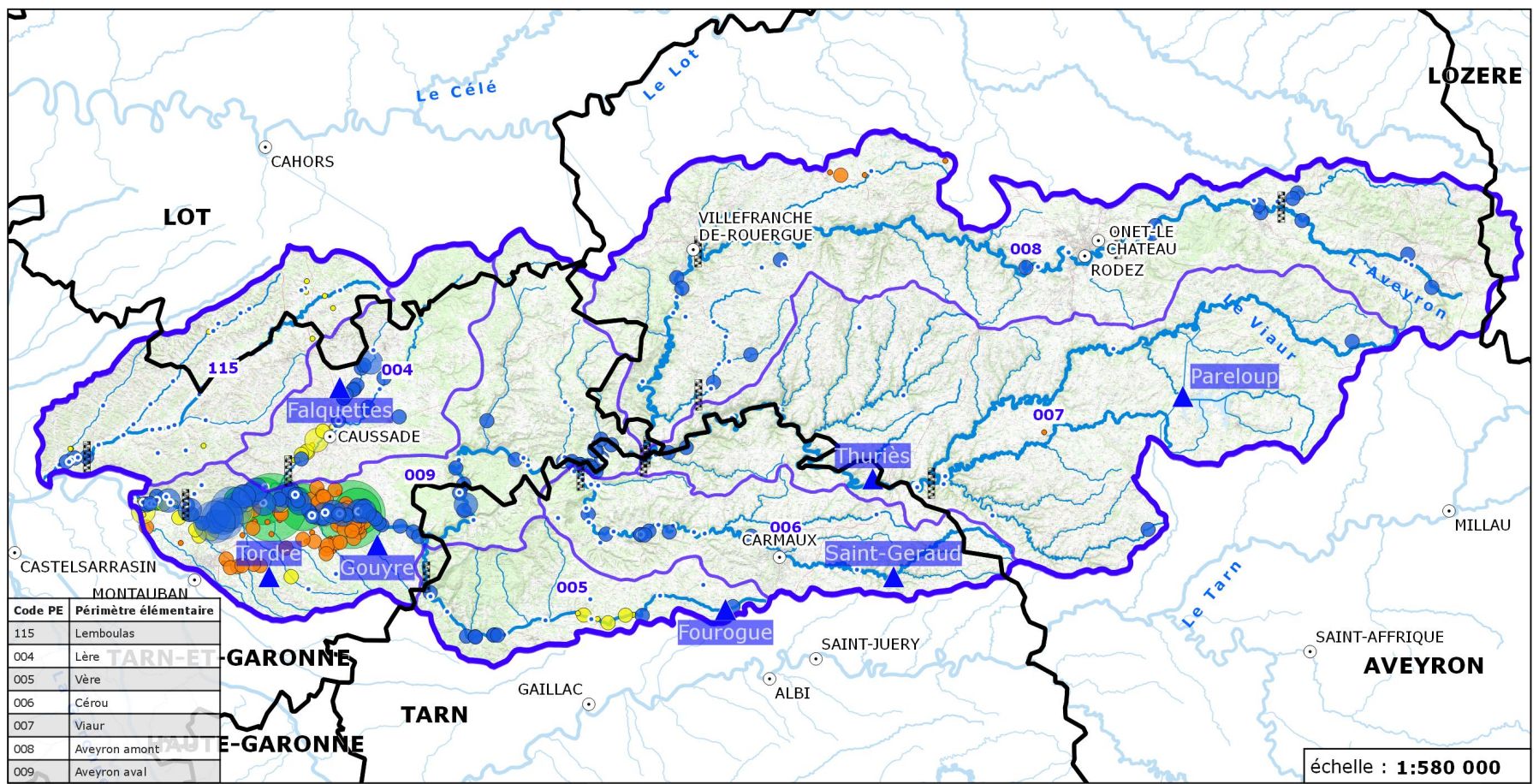
### Les lâchers des grands barrages pour le soutien d'étiage



Le soutien d'étiage, débuté relativement tard grâce aux précipitation de début juin et début juillet, provient essentiellement du barrage de St-Géraud, sur l'axe Cérou, fournissant à lui seul 80 % du soutien d'étiage du bassin Aveyron. Il a permis de satisfaire le DOE à la station hydrométrique de Loubéjac (Montauban).

<sup>1</sup> déficit hydrique = précipitations - évapotranspiration (ETP)

mémo : 1 hm<sup>3</sup> = 1 000 000 m<sup>3</sup>



Code PE	Périmètre élémentaire
115	Lemboulas
004	Lère
005	Vère
006	Cérou
007	Viour
008	Aveyron amont
009	Aveyron aval

**Organisme unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas**

localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

édition : CA81, sept. 2019  
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

- Légende**
- limites départementales
  - périmètres élémentaires
  - territoire hors OU Aveyron
  - cours d'eau principaux
  - communes principales
  - barrages de soutien d'étiage
  - stations débitmetriques


- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :**  
(volumes exprimés en m<sup>3</sup>)
- en cours d'eau**
- 0 - 10000
  - 10000 - 50000
  - 50000 - 125000
  - 125000 - 200000
  - 200000 - 473580
- en nappes connectées**
- 0 - 10000
  - 10000 - 50000
  - 50000 - 80940
- en nappes déconnectées**
- 0 - 10000
  - 10000 - 51170

- prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)**
- 0 - 200000
  - 200000 - 600000
  - 600000 - 1200000
  - 1200000 - 1614352

© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Ce bilan a été réalisé en septembre 2019 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

**Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas**  
**Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne**  
 contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn  
 96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex  
 Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09  
<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – [ouaveyron@tarn.chambagri.fr](mailto:ouaveyron@tarn.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
 ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE